

Standards and Trade Development Facility

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DON

1. Titre du projet	Action d'information, de dialogue et de coordination sur la problématique de la lutte régionale contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne.
2. Thèmes n° 1, 2 et/ou 3	Aide au commerce et à la réduction de la pauvreté en contribuant à maintenir l'accès aux marchés internationaux de produits horticoles issus de pays africains (PMAs, DCs). Promotion de réponses coordonnées, fondées scientifiquement et accessibles économiquement, à un problème phytosanitaire urgent et d'importance économique majeure, touchant l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Information et dialogue entre les opérateurs publics et privés concernés aux niveaux national, régional et international, en particulier les plus vulnérables (petits producteurs, petites entreprises, consommateurs locaux).
3. Date de lancement	15 mars 2009 (cf.point 12)
4. Date d'achèvement	31 janvier 2011.
5. Organisation(s) auteur(s) de la demande	COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique pour la Promotion des Exportations horticoles ACP) Adresse: 5 rue de la Corderie - Centra 342 - 94586 RUNGIS cedex (France) Tel: + 33.1.41.80.02.10 - Fax: +33.1.41.80.02.19 Site internet : www.coleacp.org Personne-contact: Catherine Guichard, Délégué Général Email: catherine.guichard@coleacp.org
6. Organisation(s) chargée(s) de la mise en œuvre	COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique pour la Promotion des Exportations horticoles ACP) Délégation Générale: 5 rue de la Corderie - Centra 342 - 94586 RUNGIS cedex (France) Tel: + 33.1.41.80.02.10 - Fax: +33.1.41.80.02.19 Site internet : www.coleacp.org Personne-contact: Catherine Guichard, Délégué Général Email: catherine.guichard@coleacp.org CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) Département PERSYST, Valorisation, TA B-DIR / PS4 – 34398 Montpellier Cedex 5 (France) Tel : +33.4.67.61.55.77 - Fax : +33.4.67.75.64 www.cirad.fr Personne-contact : Rémy HUGON Email : remy.hugon@cirad.fr Voir <u>annexe 1</u>
7. Contexte et raison d'être du projet	Réalisation, traduction et diffusion d'une lettre électronique mensuelle en langues anglaise et française en 2009 et 2010 (9 numéros par an) sur la problématique des Mouches des fruits en Afrique subsaharienne, en tant que plateforme d'information, de dialogue et de coordination entre parties prenantes en vue de contribuer à sa résolution.

	<p>Des mouches à invasion extrêmement rapide (<i>Bactrocera invadens</i> identifiée en 2003 en Afrique subsaharienne; nouvelle espèce en provenance du Sri Lanka), s'attaquent aux productions fruitières et maraîchères africaines. Elles compromettent les récoltes de fruits et légumes destinés à la consommation locale et aux marchés régionaux, de même que les exportations vers l'Europe d'agrumes, fruits tropicaux et une large gamme d'autres fruits et légumes frais. Le fort potentiel de croissance de la filière horticole d'exportation est ainsi menacé si les risques phytosanitaires ne sont pas maîtrisés. La situation devient de plus en plus critique pour les producteurs africains devant la menace d'interception de leurs fruits à l'entrée en Europe pour cause d'infestation par des mouches de quarantaine (103 interceptions entre 2005 et 2007 – source Bulletin FANDC Vol.1/n°3).</p> <p>Il n'existe pas de solution unique, immédiate et économique pour réduire les populations de mouches à l'échelle du continent africain, d'autant que la nouvelle espèce très phytophage (<i>B.invadens</i>) est mal connue. Les producteurs manquent de solutions efficaces et efficientes à leur portée et se tournent vers les autorités locales et les bailleurs internationaux pour que cette problématique des mouches de quarantaine soit traitée à la hauteur des ravages causés. Les pertes économiques sont sévères lorsque des interceptions/destructions de marchandises sont effectuées sur les marchés de destination ou pire, lorsque les relations commerciales entre pays sont interrompues.</p> <p>Pour relever un défi d'aussi longue haleine, de considérables ressources scientifiques, techniques, commerciales et financières doivent être mobilisées, qu'aucune organisation ne pourrait assumer seule. C'est pourquoi, en conclusion de l'étude des dommages économiques infligés aux productions fruitières et maraîchères dans 8 pays d'Afrique de l'ouest, réalisée en 2008 sur financement de l'UE, un plan d'action régional a été adopté par la CEDEAO et l'UEMOA et présenté à Bamako en juillet 2008. Son financement reposera sur les efforts complémentaires des bailleurs, coordonnés sous l'égide du FANDC lors d'une conférence prévue à la mi-2009. Le présent projet aidera à réunir les principaux acteurs concernés et à élever leur niveau de mobilisation relativement aux importants enjeux de cette concertation internationale.</p> <p>Le début de la mise en oeuvre des interventions prévues aux niveaux national et régional pouvant intervenir à partir de 2010, il importe que la sensibilisation de tous les acteurs devant contribuer au succès de ce plan d'action ne retombe pas au cours de l'année 2009, bien qu'un programme pilote régional de surveillance et de contrôle des mouches des fruits sera néanmoins devenu opérationnel.</p> <p>Pour concourir au maintien de cette mobilisation des professionnels et des institutions concernées d'Afrique de l'ouest, et de partager la démarche avec leurs homologues des autres régions d'Afrique subsaharienne également touchées par le fléau des mouches des fruits, il est indispensable de continuer à favoriser l'information et le dialogue sur les initiatives envisagées aux différents niveaux (national, régional, international) par les acteurs nombreux et très divers qui y interviennent (producteurs, organisations professionnelles, ONGs, organismes de recherche, institutions publiques, bailleurs, etc.).</p> <p>Dans ce contexte, l'objectif du projet sera de continuer à sensibiliser les différentes parties prenantes aux enjeux et de relever leurs niveaux d'information, d'échange d'expériences et de compréhension mutuelle pour contribuer à l'apport de solutions cohérentes, fondées scientifiquement et accessibles économiquement au plus grand nombre, face à un problème phytosanitaire urgent et d'importance économique majeure, touchant l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.</p> <p>La lettre électronique mensuelle du COLEACP sera intitulée « La lutte contre les mouches des fruits et légumes en Afrique subsaharienne ».</p>
--	--

Pour rappel, elle s'inscrira dans le prolongement de l'initiative soutenue financièrement par la Coopération française et réalisée en étroite collaboration avec le CIRAD en 2007 et 2008. C'est d'ailleurs faute de visibilité sur sa capacité de poursuivre son financement de la Lettre du COLEACP en 2009 que le MAE français a encouragé le COLEACP à travailler avec l'OMC/FANDC en vue de la poursuite de cette action d'information et de coordination spécifique aux mouches des fruits.

De format attractif (4 pages en couleurs) et de lecture facile (courts articles de 200 à 700 mots en langage courant), la Lettre du COLEACP avait été diffusée en 2007 et 2008 à raison de :

- 13 lettres électroniques mensuelles en français auprès d'environ 600 lecteurs francophones par mois,
- 8 lettres en anglais auprès de 400 destinataires anglophones.

En tant que contribution à la transparence de la problématique sur les mouches des fruits, ces lettres électroniques avaient été mises en ligne sur le site du FANDC depuis octobre 2008, en assurant un accès encore plus élargi à de nombreux lecteurs.

La Lettre du COLEACP, réalisée avec la collaboration du CIRAD, sera consacrée en 2009 et 2010 à « La lutte contre les mouches des fruits et légumes en Afrique subsaharienne » ; elle paraîtra à 18 reprises au cours des deux années, à raison de 9 numéros mensuels gratuits respectivement en français et en anglais au cours de chaque campagne annuelle (hors mois d'août).

La lettre contiendra des informations techniques et économiques sur la problématique de la lutte contre les mouches en Afrique subsaharienne et dans le monde. Un espace sera réservé à de brèves contributions émanant des scientifiques, organisations professionnelles, autorités réglementaires, bailleurs et tous autres acteurs impliqués dans la lutte SPS spécifique aux mouches des fruits.

Des mentions appropriées pourront être apposées sur la lettre électronique afin d'assurer la visibilité de l'assistance fournie par le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (OMC/FANDC).

Un rapport final d'activités justifiera de l'action réalisée et de ses résultats en matière d'information, de dialogue et de coordination des initiatives de sources professionnelles et institutionnelles.

La Lettre du COLEACP étant uniquement diffusée par voie électronique n'occasionnera pas de frais de publication sur papier (au-delà des besoins du rapport final). Ne publiant que de courts articles de vulgarisation qui renvoient toujours aux auteurs ou à des sites internet identifiés pour de plus amples informations, elle ne nécessitera pas de budget pour l'achat de contenus, à part les coûts de l'équipe de rédaction conjointe du COLEACP/CIRAD pour rassembler les contributions, concevoir et monter les articles, ainsi que les coûts de traduction en français ou en anglais, selon la langue initiale de remise des articles.

S'agissant d'une lettre électronique mensuelle de 4 pages, facile à télécharger (env. 300KB), contenant au plus une dizaine de courts articles (200 à 700 mots au maximum), elle ne fera pas double emploi avec d'autres supports. Au contraire, elle pourra contribuer à leur attirer un lectorat plus large et diversifié, chaque fois que pourra être citée la référence à la lutte spécifique contre les mouches des fruits paraissant dans leurs contenus.

La complémentarité sera d'autant plus évidente avec la publication conjointe de

	<p>la FAO et de la Division des Techniques Nucléaires de l'IAEA « Insect and Pest Control Newsletter » que celle-ci est publiée deux fois par an et seulement en langue anglaise, sous forme papier ainsi que par voie électronique (1200 à 2700 KB), avec une cible de lectorat principalement constituée de chercheurs, experts spécialisés et étudiants. Des articles à fort contenu scientifique et technique y côtoient des annonces et des nouvelles, dont la reprise dans la Lettre du COLEACP sous forme de « brèves » et de renvois aux textes complets ne manqueraient pas d'intéresser un plus large lectorat professionnel et institutionnel.</p> <p>A titre d'exemple, la Lettre du COLEACP en 2007 a été lue dans 24 pays d'Afrique subsaharienne.</p> <p>La recherche des complémentarités avec les autres initiatives d'origines diverses sur la problématique de la Mouche des fruits est une attitude que le COLEACP et son partenaire, le CIRAD, ont mise en œuvre et démontrée tout au long des deux précédentes années de publication de la Lettre Mouches consacrée à l'Afrique de l'Ouest en 2007 et 2008. En effet, conscients de la nécessité de surmonter l'obstacle du manque d'information sur l'étendue et les conséquences du fléau des mouches qui touchait depuis peu l'Afrique subsaharienne, ainsi que de la dimension transnationale de cette famille de nuisibles de quarantaine ne connaissant pas les frontières, il fallait également éviter le gaspillage des ressources humaines et financières dans des initiatives pouvant s'avérer, par ignorance ou par manque de recul, incohérentes ou inadéquates au plan de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Cet objectif étant celui de la Lettre du COLEACP et d'autres organisations comme la FAO et l'IAEA mentionnées ci-dessus, les synergies seront d'autant plus aisées à activer que les objectifs de sensibilisation des parties prenantes, de coordination des initiatives et de bonne gestion des savoirs et des ressources seront amplement partagés.</p> <p>Le projet de poursuivre, en 2009 et 2010, la publication de la Lettre du COLEACP vise un objectif à moyen terme, à savoir assurer l'information et le dialogue les plus larges possible entre tous les acteurs concernés en Afrique subsaharienne, afin que des programmes d'assistance technique bien coordonnés aux niveaux national et régional deviennent opérationnels sur le terrain ; ils pourront ensuite reprendre à leur compte la fonction d'information/communication indispensable à leur succès. La participation des producteurs et des autres opérateurs des filières professionnelles sera déterminante et la Lettre du COLEACP veillera particulièrement à assurer la communication vers les acteurs du secteur privé en s'appuyant sur son réseau étendu de membres.</p>
8. Gestion du projet	<p>Il n'est pas nécessaire de mettre en place une structure de gestion spécifique en raison du caractère peu complexe de ce projet. Sa réalisation repose sur une équipe de rédaction petite et motivée d'agents permanents du COLEACP et du CIRAD (4 personnes), ainsi que sur le réseau étendu de relations avec le monde professionnel, scientifique et institutionnel constitué par chacun des deux partenaires au cours de décennies.</p> <p>A titre d'exemple, le réseau des membres du COLEACP comprenait 280 opérateurs du secteur horticole ACP/UE en 2008, dont 242 dans 22 pays d'Afrique subsaharienne. Quant au réseau du CIRAD, il comprend plus de 120 agents basés en poste permanent dans 21 pays subsahariens.</p>

<p>9. Objectifs du projet</p>	<p>Contribuer à coordonner les initiatives entre les parties prenantes concernées par la problématique des Mouches des fruits et à mobiliser les ressources techniques et financières en vue d'apporter des solutions adaptées au contexte subsaharien, notamment en direction des plus petits opérateurs.</p> <p>Dans ce contexte, le projet s'articule avec les objectifs fondamentaux du FANDC en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'accès aux marchés ; - Mise en conformité avec des normes commerciales ; - Apport de résultats tangibles dans les pays concernés ; - Prise en compte des difficultés des opérateurs économiques les plus vulnérables.
<p>10. Résultats du projet</p>	<p>Les activités spécifiques du projet contribueront à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compréhension des enjeux de la lutte contre les MdFs et la mobilisation des parties prenantes ; - le caractère constructif des échanges de savoir et d'expériences ; - la transparence des initiatives des acteurs concernés et à leur coordination ; - la mobilisation de ressources scientifiques, techniques et financières à la hauteur des défis ; - le maintien des opérateurs les plus vulnérables dans les filières horticoles les plus génératrices d'emplois et de mieux-être économique ; - la sauvegarde de ressources alimentaires essentielles à l'alimentation diversifiée et équilibrée en fruits et légumes frais des consommateurs locaux et internationaux.
<p>11. Activités du projet</p>	<p>Le suivi de la mise en œuvre des activités du projet sera aisé puisqu'il sera constitué par la publication régulière, en fin de chaque mois concerné, de neuf numéros par an de la Lettre électronique en 2009 et 2010.</p> <p>Il n'est pas prévu de tenir un atelier en fin du projet pour en exposer les résultats aux parties prenantes ; les résultats seront en revanche exposés dans un rapport final remis fin janvier 2011.</p>
<p>12. Calendrier</p>	<p>Si 2 semaines seulement sont nécessaires pour la notification du contrat de subvention au COLEACP, après acceptation du projet par le groupe de travail du FANDC (qui se réunira le 27 février 2009), le COLEACP et le CIRAD pourront assurer la publication de la 1^{ère} lettre 2009 à la fin mars. Si plus de deux semaines sont requises, la 1^{ère} lettre sera publiée fin Avril 2009, auquel cas il n'y aura pas d'interruption de la publication au mois d'août suivant afin d'assurer le service des 9 numéros mensuels prévus chaque année.</p> <p>Chaque lettre en langue française sort avant le dernier jour du mois considéré et chaque lettre en langue anglaise soir dans les 4 premiers jours du mois suivant.</p> <p>Le dernier numéro de décembre 2010 paraîtra avant le 31 décembre de cette année.</p> <p>Le rapport final sera remis avant le 31 janvier 2011.</p>
<p>13. Coopération entre les secteurs privé et public</p>	<p>Comme déjà dit, le COLEACP et le CIRAD feront jouer leurs réseaux respectifs pour susciter des contributions publiques et privées sur la problématique de la Mouche des fruits et mobiliser des réponses répondant aux attentes des différents acteurs, notamment les plus vulnérables, tout au long du projet.</p>
<p>14. Budget</p>	<p>Coût total du projet sur 2 ans : 151 500 dollars EU.</p> <p>Voir ventilation détaillée des utilisations proposées des fonds en annexe.</p>

	Une évaluation indépendante est incluse dans le budget en fin de projet à hauteur de 15 000 US dollars.
15. Contributions d'autres sources que le FANDC	Une prise en charge d'environ 65% du budget est demandée au STDF, soit 98 000 US dollars, le solde de près de 35% étant pris en charge par les deux organisations chargées de la mise en œuvre – COLEACP et CIRAD – à hauteur de 54 000 US dollars (contribution en nature par prise en charge partielle du travail des agents permanents, d'appuis techniques et de coordination/gestion).

Annexe 1: Aval des organisations chargées de la mise en œuvre

1.1. COLEACP

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) est une association sans but lucratif de droit français, regroupant la majorité des exportateurs ACP de fruits et légumes frais, ainsi que des importateurs-spécialistes des fruits tropicaux et légumes de contre-saison importés dans l'Union européenne. Son objectif étant de promouvoir les exportations horticoles des pays ACP, l'association développe des activités d'information, de conseils et de renforcement des capacités des opérateurs ACP en vue d'accroître la compétitivité du secteur, tout en favorisant le maintien des petits producteurs au sein de ces filières horticoles génératrices d'emplois et de revenus en milieu rural. (www.coleacp.org).

Formant un réseau étendu d'opérateurs privés, au nord comme au sud (280 membres dans 33 pays), le COLEACP est rapidement alerté lorsque s'élèvent des obstacles, notamment SPS, à l'accès des productions ACP aux marchés internationaux. C'est ainsi qu'il est intervenu, dès 1999, sur la problématique des pesticides lorsque les changements réglementaires dans l'UE risquaient d'entraîner l'arrêt des flux commerciaux ACP de fruits et légumes frais vers les marchés européens. La mobilisation des entreprises et des institutions concernées a débouché sur la mise en œuvre du programme multirégional PIP (Programme Initiative Pesticides), sur financement communautaire. Depuis 2001, le COLEACP est en charge de son exécution pour mettre en conformité les productions horticoles ACP avec les demandes des acheteurs européens .

De la même manière, dès 2005, l'association s'est mobilisée sur la problématique des Mouches des fruits invasives en Afrique qui, en infestant les cultures horticoles, causent des pertes économiques sévères aux producteurs et exportateurs africains et réduisent la disponibilité alimentaire pour les consommateurs locaux. Avec l'appui scientifique et technique du CIRAD, le COLEACP a entrepris d'alerter conjointement les entreprises, les institutions publiques et les bailleurs de fonds internationaux, afin que des solutions de lutte contre les mouches phytophages, fondées scientifiquement et économiquement, soient apportées aux producteurs africains. La sensibilisation des parties prenantes s'accompagnant d'un foisonnement d'initiatives à tous niveaux et de sources très diverses, les préoccupations de coordination et de transparence sont devenues plus pressantes.

Grâce à l'appui de la Coopération française, une action d'information et de dialogue sur le thème de la lutte contre les MdFs a pu être réalisée en 2007 et 2008 par la large diffusion de la Lettre électronique du COLEACP, réalisée en collaboration avec le CIRAD. Des ressources complémentaires à celles que les deux partenaires peuvent mobiliser au travers de leurs réseaux respectifs sont sollicitées au niveau de l'OMC/FANDC afin d'assurer encore pour deux ans le service de cette lettre. La période 2009/2010 est d'autant plus justifiée que la poursuite de la mobilisation d'ensemble va se doubler de la préparation puis la mise en œuvre de plans de lutte au niveau des régions d'Afrique et du continent. Dans leurs succès futurs, au bénéfice des producteurs africains, joueront beaucoup les notions de coordination, mise en cohérence et transparence, appropriation des responsabilités et tâches revenant à chacun. La Lettre du COLEACP peut constituer l'un des moyens d'encourager les synergies entre acteurs face au fléau commun des mouches phytophages.

1.2. CIRAD

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Cirad, est l'institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français. Il privilégie la recherche en partenariat et a choisi le développement durable comme ligne de force de son action à travers le monde [voir www.cirad.fr].

Le Cirad intervient par des recherches, des expérimentations, des actions de formation, d'information et d'innovation et des expertises. A partir de ses trois départements et de 62 unités de recherche qui les composent, il agit dans les sciences du vivant, les sciences humaines et les sciences de l'ingénieur, appliquées à l'agriculture, l'alimentation, à la gestion des ressources naturelles et aux sociétés des pays du Sud. Son expérience de plusieurs décennies en Afrique est importante et se poursuit avec une présence permanente de 121 agents dans 21 pays subsahariens.

L'entomologie est un sujet de recherche constant et les travaux sur les mouches des fruits au Cirad sont menés depuis plus de 20 ans, notamment à l'Ile de la Réunion avec de nombreuses coopérations avec la recherche africaine (Universités) et internationale (ICIPE). Un chercheur travaille à plein temps sur les mouches invasives au Bénin (en coopération avec l'IITA) et a contribué aux publications de référence sur ce sujet [voir prochaine synthèse bibliographique sur www.fruits-journal.org]. Par le réseau des implantations du Cirad en Afrique subsaharienne, les contacts et les liaisons avec les institutions locales sont facilités.

La recherche sur les mouches est une composante essentielle mais pas suffisante pour gérer ce problème qui ne trouvera de solution que dans une approche globalisée, thématique et géographique. Le Cirad a apporté cette dimension indispensable en participant aux premières lettres d'information et en rassemblant toutes les données scientifiques sur le sujet, quelle qu'en soit l'origine. Ce niveau d'information ainsi qu'une diffusion régionale sont à maintenir pour faciliter toutes les nouvelles actions sur ce domaine. La participation du Cirad est pertinente dans la poursuite de cette opération d'information.

Annexe 3: Budget.

Line Item	USD	Année 1	Année 2	Total	STDF	COLEACP/CIRAD
<u>ASSISTANCE TECHNIQUE / Equipe de rédaction</u>	<u>Rate</u>					
Communication avec réseaux respectifs/analyse contributions/rédaction						
Superviseur COLEACP	700	15750	15750	31500	18900	12600
Superviseur CIRAD	700	15750	15750	31500	18900	12600
Documentaliste COLEACP	500	13500	13500	27000	22500	4500
Montage/maquettage/diffusion						
Assistante CIRAD	400	7200	7200	14400	10800	3600
Traductions pour publication bilingue FR/EN						
Forfait traduction EN vers FR ou FR vers EN : 650 USD par lettre	650	5850	5850	11700	11700	
Appuis techniques						
Informatique, telecom, secrétariat (forfait 300 USD par n°)	300	2700	2700	5400		5400
Coordination et supervision						
Gestion, supervision, coordination	5000	5000	5000	10000		10000
Rapport final d'activités en FR	5000		5000	5000		5000
<u>EVALUATION FINALE</u>						
Evaluation finale			15 000	15 000	15000	
TOTAL CONTRIBUTIONS				151 500	97800	53700
Répartition (%)					64.6%	35.4%